



Traité Édouyot

Michna 9 - Chapitre 4

שְׁלֹשָׁה אַחִין,
שְׁנַיִם מֵהֶן נִשְׁאוּ אִים לְשִׁתֵּי אַחִיוֹת,
וְאֶחָד מִפְּנֵה;
מֵת אֶחָד מִבְּעָלֵי אַחִיוֹת,
עָשָׂה בָּהּ מִפְּנֵה מֵאִמֶּר,
וְאַחֵר כֵּךְ מֵת אַחִיו הַשֵּׁנִי,
בֵּית שְׂמַאי אוֹמְרִים:
אֲשֶׁתוֹ עָמוּ,
וְהִלְזָה תֵּצֵא מִשָּׁם אַחֲוֹת אִשָּׁה.
וּבֵית הֵלֵל אוֹמְרִים:
מוֹצִיא אֶת אֲשֶׁתוֹ בִּגְט וְחִלְצָהּ,
וְאֶת אִשָּׁת אַחִיו בְּחִלְצָהּ.
זוֹ הִיא שְׂאֻמָּרוֹ:
אִי לוֹ עַל אֲשֶׁתוֹ,
וְאִי לוֹ עַל אִשָּׁת אַחִיו.

(Yevamot 3,5)

Il s'agit de 3 frères, dont deux ont épousé deux sœurs, et le troisième est célibataire :

Si l'un de ceux qui étaient mariés est mort et que le célibataire s'est engagé vis-à-vis de la veuve et qu'ensuite le deuxième frère est mort : d'après Beth Chamai, le survivant peut rester marié avec sa femme et l'autre femme est libre au titre de sœur de sa femme ;

D'après Beth Hillel, il doit divorcer de la première par un acte de divorce et 'halitsa. C'est en ce sens qu'ils ont dit : « malheur à lui pour sa femme et pour celle de son frère ».



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions